



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N°: PA 2023- 478
Date:

19 JUL. 2023

Mis en ligne le :

19 JUL. 2023

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal PA 2023-458
Autorisation de circulation des véhicules d'un PTAC > à 3,5t

Lieu : Chemin du Trou du Loup

Durée : Jusqu'au 1^{er} août 2023

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code pénal ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-458 du 13 juillet 2023, portant autorisation de circulation aux poids lourds d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes sur la voie indiquée en objet ;
Vu la demande, en date du 18 juillet 2023, de Madame Daheur, résidant au 6 chemin du Trou du Loup à 13127 Vitrolles, sollicitant l'autorisation de prolonger la demande d'autorisation de circulation aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de la société LAFFARGE BETON aux lieu et dates indiqués en objet ;

A R R Ê T E

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-458 du 13 juillet 2023 sont prorogées jusqu'au 1^{er} août 2023.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

"POUR LE MAIRE
PREMIER ADJOIN